VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

Extrait N° 14 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20 SEP. 2024 que la convocation du Conseil a été faite le **10 septembre 2024** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26.**

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Eric FERRERE

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – Mme Julie Rose MEZINO – Mme Séverine MARA – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

Procurations : Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME a donné mandat à M. Jean Max ROPAULD – **Mme Julia DUBOURG BEGUE** a donné mandat à M. Fabrice PAYET – **M. Stéphane VARCOURT** a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – **M. Emile PERMALNAICK** a donné mandat à M. Pierrot CANTINA – **Mme Roseline LUCAS** a donné mandat à Mme Colette ANELARD CADERBY.

Absent : M. Paul FORT.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame Julie Rose MEZINO** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Madame Julie Rose MEZINO** est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ ***Madame BAILLIF** a quitté la salle après le vote de l'affaire n° 8.*

& &
&

AFFAIRE N° 14 / Suppression du poste d'adjoint vacant

Par suite de la destitution de Madame Line Rose BAILLIF par délibération n° 8 en date du 20 septembre 2024 transmise en sous préfecture et publié le 20 septembre 2024, le poste de deuxième adjoint est vacant.

Pour rappel, le Conseil Municipal est libre de déterminer l'effectif des adjoints au maire, dans le respect des règles suivantes :

- ✓ Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal (Article L2122-1) ;
- ✓ Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (article L2122-2 du CGCT) ;
- ✓ Le maire et les adjoints sont en principe élus pour la même durée que le conseil municipal (art. L2122-10 du CGCT), les suppressions de postes ne peuvent concerner que des postes devenus vacants.

Considérant la vacance du siège d'adjoint et au vu de la réorganisation souhaitée par le Maire, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint vacant afin de ramener le nombre d'adjoints à 8 au lieu de 9.

A la suite de la suppression du poste d'adjoint, l'ensemble des élus remontent d'un rang dans le tableau, sans que cela remette en cause l'ordre des élus.

En conséquence le tableau des élus doit-être mis à jour pour tenir compte de cette modification.

Le Conseil est invité à :

- ➢ Décider de la suppression d'un poste d'adjoint. La liste des adjoints passe ainsi de 9 à 8 ;
- ➢ Acter que les adjoints de rang 3 à 9 remontent d'un rang sans remises en cause de l'ordre des élus ;
- ➢ Acter le nouveau tableau du Conseil Municipal.

Invité à se prononcer, le Conseil, **à la majorité absolue (Mme ANELARD CADERBY et Mme LUCAS par procuration ne prend pas part au vote)** :

- ➢ Décide de la suppression d'un poste d'adjoint. La liste des adjoints passe ainsi de 9 à 8 ;
- ➢ Acte que les adjoints de rang 3 à 9 remontent d'un rang sans remises en cause de l'ordre des élus ;
- ➢ Acte le nouveau tableau du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 20 SEP. 2024

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Publiée le : 20 SEP. 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

DEPARTEMENT
REUNION

ARRONDISSEMENT
SAINT-PIERRE

Effectif légal du conseil municipal
33

COMMUNE :

LES AVIRONS

Communes de 3 500 habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL 2020

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :
1° Par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction[1]	**Qualité** (M. ou Mme)	**NOM ET PRENOM**	**Date de naissance**	**Date de la plus récente élection à la fonction**	**Suffrages obtenus par le candidat ou la liste** (en chiffres)
Maire	M.	FERRERE ERIC	29/01/1964	05 JUILLET 2020	26
Premier adjoint	M.	HOARAU ALPHONSE	18/09/1963	05 JUILLET 2020	26
Deuxième adjoint	M.	DENNEMONT JEAN DANIEL	14/04/1969	05 JUILLET 2020	26
Troisième adjointe	MME	ETHEVE-VADIER CHRISTELLE	07/01/1980	05 JUILLET 2020	26
Quatrième adjoint	M.	PAYET FABRICE	22/10/1972	05 JUILLET 2020	26
Cinquième adjointe	MME	LENCLUME REINE CLAUDE	28/09/1977	05 JUILLET 2020	26
Sixième adjoint	M.	FERRERE FREDO	28/02/1979	05 JUILLET 2020	26
Septième adjointe	MME	ROCHE LESQUELIN NADIA	12/08/1983	05 JUILLET 2020	26
Huitième adjoint	M.	LESQUELIN JEAN HUGUES	22/08/1963	05 JUILLET 2020	26
Conseiller	M.	CANTINA PIERROT	16/07/1957	28 JUIN 2020	3 485
Conseillère	MME	BAILLIF LINE ROSE	06/02/1966	28 JUIN 2020	3 485
Conseillère	MME	CALTEAU NATHALIE	20/09/1966	28 JUIN 2020	3 485
Conseillère	MME	CUVELIER SUZIE	01/06/1967	28 JUIN 2020	3 485
Conseiller	M.	ROPAULD JEAN MAX	27/08/1969	28 JUIN 2020	3 485
Conseillère	MME	MAZEAU MARCELLA	08/11/1969	28 JUIN 2020	3 485
Conseillère	MME	DANDIN LISE MARIE	22/11/1969	28 JUIN 2020	3 485
Conseillère	MME	RICQUEBOURG MARIE HELENE	22/02/1976	28 JUIN 2020	3 485

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Fonction[1]	**Qualité** (M. ou Mme)	**NOM ET PRENOM**	**Date de naissance**	**Date de la plus récente élection à la fonction**	**Suffrages obtenus par le candidat ou la liste** (en chiffres)
Conseiller	M.	COREE BRUNO	24/06/1976	28 JUIN 2020	3 485
Conseillère	MME	BARET CHRISTINE	30/07/1981	28 JUIN 2020	3 485
Conseiller	M.	HOAREAU JEAN CHRISTOPHE	25/10/1984	28 JUIN 2020	3 485
Conseiller	M.	LENCLUME LAURENT	10/03/1986	28 JUIN 2020	3 485
Conseillère	MME	BEGUE JULIA	23/05/1988	28 JUIN 2020	3 485
Conseiller	M.	VARCOURT STEPHANE	08/06/1992	28 JUIN 2020	3 485
Conseillère	MME	MEZINO JULIE ROSE	19/10/1999	28 JUIN 2020	3 485
Conseiller	M.	PERMALNAÏCK EMILE	29/11/1951	26 NOVEMBRE 2021	3 485 *(Installation suite à une démission en cours de mandat)*
Conseillère	MME	MARA SEVERINE	20/05/1994	10 JUIN 2022	3 485 *(Installation suite à une démission en cours de mandat)*
Conseiller opposition	M.	VLODY RENE	31/05/1954	28 JUIN 2020	2 470
Conseiller opposition	M.	FORT PAUL	27/08/1961	28 JUIN 2020	2 470
Conseillère opposition	MME	ANELARD COLETTE	18/03/1963	28 JUIN 2020	2 470
Conseillère opposition	MME	SEVERIN ANNICK	24/08/1963	28 JUIN 2020	2 470
Conseillère opposition	MME	LUCAS ROSELINE	01/02/1965	28 JUIN 2020	2 470
Conseillère opposition	MME	RIVIERE SUZETTE	01/01/1966	28 JUIN 2020	2 470
Conseiller opposition	M.	RIVIERE RAPHAEL	20/01/1975	28 JUIN 2020	2 470

Cachet de la mairie

Certifié par le Maire,

A Les Avirons, le 20 septembre 2024

MAIRIE DES AVIRONS
ILE DE LA REUNION

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 20 SEP. 2024

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.